

Jeudi 21 Janvier et Vendredi 22 Janvier 2021



METTRE EN PLACE UNE PARCELLE AGROFORESTIÈRE SUR MA FERME

TITRE DE LA FORMATION : *Mettre en place une parcelle agroforestière sur ma ferme*
N° VIVEA : R075/2021/202 (df)

PRODUCTION VEGETALE

NOM :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
CP : Commune :
Téléphone :
Mail :

Statut :
 Chef d'exploitation Cotisant solidaire
 Conjoint collaborateur Aide familiale
 Salarié agricole Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :
 Fin de scolarité obligatoire BEP, BPA, BEAP, CAP
 BAC BAC+2
 BAC+3 et 4 BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :
 Non Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à _____ le _____
Signature _____

Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :
 Non Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

OBJECTIF

Appréhender les enjeux de l'agroforesterie et les étapes pour la mise en place d'une parcelle agroforestière.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'une attestation de formation.

PROGRAMME

- L'origine de l'agroforesterie, le rôle du ligneux dans le paysage et dans l'écosystème, comprendre quelles réponses il offre aux besoins humains et à la biodiversité.
- Présentation des différents modèles agroforestiers existants.
- Construire son projet agroforestier : état des lieux de ses besoins et des contraintes spécifiques à son agrosystème en tenant compte de l'existant et quantifier le potentiel de régénération naturelle. Construire l'architecture du projet. Réaliser l'état des lieux pédo-climatiques en vue de sélectionner correctement les essences à planter. Réfléchir aux différents modes de gestion des arbres en fonction de ses besoins, du temps disponible à allouer à l'arbre.
- Visite d'une ferme en agroforesterie et échanges avec l'agriculteur.
- Démonstration de la plantation des arbres, de la mise en place des protections, du paillage. L'entretien des arbres et la réalisation d'une taille formation.
- Présentation de son projet d'agroforestier à l'intervenant afin de confirmer ou faire évoluer ses choix techniques, l'architecture du projet, le choix des essences. Le choix des essences sera validé par l'intervenant, en adéquation avec les types de sols.
- Les différentes étapes de mise en place d'un projet : recherche de financements, travail du sol, achat et stockage des fournitures. Organiser son chantier de plantation et trouver des fournisseurs adaptés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Diaporama. Mise en situation de chacun. Visite d'une ferme, échanges. Présentation de vues aériennes et discussion critique des projets.

INTERVENANT :

Clément POUPONNOT, Arbre et Agriculture en Aquitaine

Responsable du stage et Formatrice : Anaïs LAMANTIA ~ Conseillère projets ~
Accompagnement des installations et des conversions en AB ~ BIO Nouvelle Aquitaine

INSCRIPTION

En cliquant ici :

Soit avec le bulletin d'inscription complété et adressé

- par courrier à :

BIO NA 12 bis rue St-Pierre
79500 MELLE

- ou par mail à p.pierre@bionouvelleaquitaine.com

AVANT LE 19 Janvier 2021

Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.

- Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être retourné complété et signé.

- Le règlement est à remettre le premier jour de la formation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations
05 49 29 17 18

p.pierre@bionouvelleaquitaine.com



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

LE TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES EN 2019 EST DE 88,70%

LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieux : Le 21 Janvier à Agrobio 47, 7
Boulevard Danton, 47300 Villeneuve-sur-Lot
Le 22 Janvier à Le Pech 47310 Laplume

Horaires : 09h00-12h30 et 13h30-17h30

Durée : 15 Heures

Repas : Repas tiré du sac

A compter de l'été 2019, seuls les agriculteurs, ayant droits et porteurs de projets de conversion Bio Nouvelle-Aquitaine ou à une structure du réseau FNAB (GAB) peuvent accéder à nos formations. Toutefois, les formations de la rubrique « conversion » sont accessibles à tous, adhérents et non adhérents du réseau. Au moment de l'inscription à la formation, si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez le devenir, nous vous proposons de remplir et de renvoyer un bulletin d'adhésion à votre structure bio départementale. Si toutefois à l'issue de la formation votre adhésion n'était pas effective, nous nous réservons le droit de vous adresser en plus de la facture correspondant aux frais de formation, votre facture d'adhésion à acquittée pour l'année en cours.

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice)s.	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA* Crédit d'impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes :	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez : 1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 200 € / j Non adhérent réseau BIO 300 € / j	Selon le cas : - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s Retraité(e)s.	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / J	OCAPIAT	Faire une demande auprès d'Ocapiat

* ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou sur l'application mobile et créez votre compte.

PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur
- cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- 10 stagiaires maximum

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.



METTRE EN PLACE UNE PARCELLE AGROFORESTIÈRE SUR MA FERME

JEUDI 21 JANVIER 2021

VENDREDI 22 JANVIER 2021

15 HEURES



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



• AGROBIO 47 •